



Bruges

Le 21 juillet 2025

DEC-2025-95

PTO / Centre commande publique / CC

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la décision du Maire en date du 21 mai 2025 (n°2025-72), reçue par la préfecture de la Gironde le 26 mai 2025, relative à la signature du marché n°2025-BRU010 concernant des travaux de réfection des étanchéités de l'école Pablo Picasso situé Avenue de Verdun à Bruges, qui a été attribué à l'entreprise Société Isolation Résine Etanchéité Couverture (SIREC), candidat individuel, domicilié à CESTAS (33610), pour un montant global de 269 083.18€ soit 322 899.82€ TTC (T.V.A 20%).

CONSIDERANT les modifications de faible montant portant sur le passage de la membrane en ardoisé blanc en vue d'une amélioration du comportement de l'ouvrage face aux chaleurs d'été.

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n°1, avec incidence financière, avec l'entreprise Société Isolation Résine Etanchéité Couverture (SIREC), candidat individuel, domicilié à CESTAS (33610), d'un montant de 5 790.40€ HT, soit un montant TTC de 6 948.48€ (T.V.A 20%), représentant une augmentation de 2.15 %. Le nouveau montant du marché est porté à 274 873.58€ HT, soit 329 848.30€ TTC (T.V.A 20%).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire



Pierre CHAMOULEAU